



Newsletter N° 49

Décembre 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



La proclamation n° 03/P.CC/19 du 16 décembre 2019 portant résultats définitifs de l'élection du Président de la République, a été publiée au journal officiel de la république algérienne.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.16)



- Le décret présidentiel n° 19-342 du 10 décembre 2019 a ratifié l'accord commercial entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, signé à Alger, le 13 avril 2017.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.4)

- Le décret présidentiel n° 19-343 du 10 décembre 2019 ratifié le mémorandum d'entente entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour la coopération dans les domaines de l'élevage et de la pêche, signé à Alger, le 13 avril 2017.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.7)

- Le décret présidentiel n° 19-344 du 11 décembre 2019 a ratifié les statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII), signés à Pékin (République populaire de Chine), le 29 juin 2015.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.8)

- Le décret présidentiel n° 19-339 du 10 décembre 2019 a ratifié l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République de Cuba, signé à Alger, le 10 mai 2016.

(JO n° 77 du 15 décembre 2019 p.5)

- Le décret présidentiel n° 19-340 du 10 décembre 2019 a ratifié l'avenant n° 1 à l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République de Cuba, signé à La Havane, le 30 janvier 2018.

(JO n° 77 du 15 décembre 2019 p.7)



La loi n° 19-10 du 11 décembre 2019 a modifié l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.11)



La loi n° 19-11 du 11 décembre 2019 a complété l'ordonnance n° 06-02 du 28 février 2006 portant statut général des personnels militaires.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.11)



La loi n° 19-12 du 11 décembre 2019 a modifié et complété la loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.12)



- Le rapport annuel 2019 de la Cour des Comptes a été publié au journal officiel de la République Algérienne.

(JO n° 75 du 4 décembre 2019)

- Le décret présidentiel n° 19-323 du 8 décembre 2019 a autorisé la participation de l'Algérie aux augmentations générale et sélective du capital 2018 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.9)

- Le décret présidentiel n° 19-324 du 8 décembre 2019 a autorisé la souscription de l'Algérie aux actions disponibles au niveau de la Banque africaine de développement.

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.9)

- L'avis n° 03 /A.L.O/CC/19 du 4 décembre 2019 relatif au contrôle de la constitutionnalité de la loi organique modifiant et complétant la loi organique n°18-15 du 2 septembre 2018 relative aux lois de finances, a été publié au journal officiel de la république algérienne.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.9)

- La loi organique n° 19-09 du 11 décembre 2019 a modifié et complété la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018 relative aux lois de finances.

(JO n° 78 du 18 décembre 2019 p.10)

- La loi n° 19-14 du 11 décembre 2019 portant loi de finances pour 2020, a été publiée au journal officiel de la république algérienne.

(JO n° 81 du 30 décembre 2019 p.2)



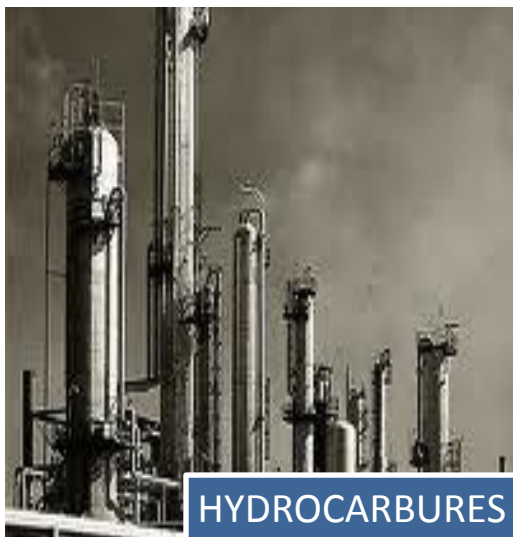
La loi n° 19-13 du 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures, a été publiée au journal officiel de la république algérienne.

(JO n° 79 du 22 décembre 2019 p.4)



Le décret présidentiel n° 19-317 du 26 novembre 2019 a créé l'agence nationale de développement du numérique et a fixé ses missions, son organisation et son fonctionnement.

(JO n° 74 du 1^{er} décembre 2019 p.4)



- Le décret présidentiel n° 19-325 du 8 décembre 2019 a approuvé l'avenant n° 12 au contrat du 24 novembre 1992 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur les périmètres dénommés « Oulad-N'Sir » et « Menzel-Lejmat » (blocs : 215 et 405), conclu à Alger, le 2 octobre 2019 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et les sociétés « PT Pertamina Algeria Eksplorasi Produksi », « Talisman (Algeria) S.V» et « REPSOL EXPLORACION 405A, S.A ».

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.10)

- Le décret présidentiel n° 19-326 du 8 décembre 2019 a approuvé le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Reggane II », conclu à Alger, le 6 octobre 2019 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A.

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.10)

- Le décret présidentiel n° 19-327 du 8 décembre 2019 a approuvé les contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 20 octobre 2019 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH S.P.A.

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.11)



Le décret exécutif n° 19-318 du 2 décembre 2019 a défini l'organisation, les missions et le fonctionnement du Conseil de concertation intersectoriel pour la prévention et la sécurité routières, en application des dispositions de l'article 63 bis de la loi n° 01-14 du 19 août 2001, modifiée et complétée, relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière.

(JO n° 76 du 10 décembre 2019 p.18)



- L'arrêté interministériel du 3 septembre 2019 a modifié l'arrêté interministériel du 13 septembre 2018, portant désignation des membres de la commission *ad hoc* chargée de l'établissement de l'inventaire quantitatif, qualitatif et estimatif des biens, droits, obligations et personnels de l'agence de promotion du parc des Grands Vents.
(JO n° 79 du 22 décembre 2019 p.41)

- L'arrêté du 3 juin 2019 a fixé la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.
(JO n° 79 du 22 décembre 2019 p.42)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com